



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Le référentiel de formation pour la profession auxiliaire de puériculture en France vient d'être modifié. Certains gestes techniques ont été ajoutés aux compétences attendus des auxiliaires de puériculture. Ainsi, indiquez si au cours de votre formation initiale ou au cours de vos expériences professionnelles vous avez appris ou pratiqué les actes listés ci-après :

Actes à connaître	OUI / NON
Réalisation d'aspiration endo-trachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire (délai de 3 semaines)	
Pose de suppositoire pour l'aide à l'élimination	
Application de crème et de pommade	
Lecture instantanée de données biologiques urinaires	
Changement de lunette à oxygène avec tubulure	
Participation à l'animation d'un groupe à visée thérapeutique	
Entretien journalier et vérification du fonctionnement d'un appareil de phytothérapie sans en assurer la maintenance	
Immobilisations	
Lavage oculaire et instillation de collyre	
Recueil de la saturation en oxygène	
Calcul de l'IMC à l'aide d'un outil paramétré	
Pose et changement de masque pour l'aide à la respiration en situation stable chronique (apnée du sommeil) hormis les dispositifs d'in-exsufflation	
Renouvellement de poche et de support de colostomie si cicatrisée	
Recueil de glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique	
Recueil aseptique des urines hors sonde urinaire	
Mesure du périmètre crânien	
Lecture instantanée de la bilirubine par voie transcutanée	

Pour les personnes n'ayant aucune expérience professionnelle, veuillez nous faire parvenir un document de l'école attestant de l'apprentissage de tout ou partie de ces actes.

Pour les personnes ayant une expérience professionnelle, un document de votre employeur attestant sur l'honneur de votre maîtrise de tout ou partie de ces actes.

Les réponses fournies permettront d'une part de calibrer les mesures compensatoires qui vous seront demandées et d'autre part, vous engage dans la poursuite de votre exercice en France où vos futurs employeurs seront en droit d'exiger de vous la maîtrise de ces gestes.